

Ressources naturelles
et Faune



Accueil | Plan du site | Courriel | Portail Québec | English | Español

La faune | L'énergie | Les forêts | Les mines | Le territoire | Le foncier | Régions

sur le territoire et ses ressources

Accueil > Communiqués > ...

Centre de presse

- Communiqués
- Allocutions
- Images
- Dossiers d'actualité
- Relationnistes auprès des médias

Programme de création d'emplois en forêt - « 190 000 \$ pour les travailleurs forestiers du Bas-Saint-Laurent »

Québec, le 28 octobre 2009 — Le député de Kamouraska-Témiscouata, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, leader adjoint du gouvernement et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, M. Claude Béchard, annonce au nom de la vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, M^{me} Nathalie Normandeau, que des sommes de 40 000 \$ et de 150 000 \$ sont accordées respectivement à la Coopérative forestière de La Matapédia et à la Société d'exploitation des ressources (SER) de la Métiis pour effectuer des travaux sylvicoles.

« Je suis fier d'annoncer des investissements dans deux organismes du domaine de l'aménagement sylvicole du Bas-Saint-Laurent. Ils permettront à la Coopérative forestière de la Matapédia d'améliorer un chemin d'accès pour de futurs travaux forestiers et à la SER de la Métiis d'effectuer des éclaircies précommerciales. Nous pourrions ainsi consolider environ 75 emplois dans la région pour cette année », a mentionné M. Béchard.

Le Programme de création d'emplois en forêt (PCEF) touche autant la forêt publique que la forêt privée. Il a notamment pour but de créer des emplois dans le domaine de l'aménagement forestier et de contribuer au développement économique des régions. Comme par les années passées, c'est par l'entremise de la société Rexforêt qu'il est principalement mis en œuvre. Il s'adresse aux coopératives forestières, aux organismes de gestion en commun, aux communautés autochtones, aux entreprises privées ainsi qu'à toute entreprise ou tout organisme engagé dans l'aménagement forestier.

Ce programme comprend différents volets. L'un de ces volets porte sur la formation et l'accompagnement des Autochtones. Un autre prévoit la signature, avec les communautés autochtones, d'ententes de financement qui ont pour but de favoriser l'harmonisation des usages et la réalisation de plans de travail conjoints permettant le développement d'activités économiques durables.

« La relance du secteur forestier est une priorité de notre gouvernement et d'une importance capitale pour le développement socioéconomique de la région du Bas-Saint-Laurent et de l'ensemble des régions du Québec. Grâce à l'investissement annoncé aujourd'hui, nous favorisons la consolidation d'emplois dans notre région et soutenons les activités et la vitalité de l'industrie pour les travailleurs et les communautés », a conclu M. Béchard.

Retour à la page précédente



La faune | L'énergie | Les forêts | Les mines | Le territoire | Le foncier | Régions
 Le ministre | Le ministre délégué | Le ministère | Sapez-vous québécois?
 Nouveautés | Plan du site | Politique de confidentialité | Accueil

NOUVEAUTÉS

- Centre de presse
- Communiqués
- Allocutions
- Images
- Dossiers d'actualité
- Relationnistes auprès des médias

Québec 1-800-960-0909

Centre de données

Nouveautés dans le site

Quebec VOUS



↳ Gouvernement du Québec 2003-2009